



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019 A 20H30

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 19 juin, le conseil municipal dûment convoqué en date du 11 juin 2019, s'est réuni à 20 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Pierre ARMAND, Mr David BES, Mr Gilles BERGES, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Sabine BARRAS, Mr Alain DIDIER, Mr Charles SAVEL, Mme Dylette THILL, Mr Olivier MAVIEL,

Absents excusés : Mme Claire ETUY RIBOULEAU, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Jacques TASSI

Absent : Mr Pierre HELSLOOT

Procurations : Mme Claire ETUY RIBOULEAU à Mr Pierre ARMAND, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER à Mr Gilles BERGES, Mr Jacques TASSI à Mr Maryannick GARIN

Secrétaire de séance : Mr Pierre ARMAND

ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DES ALSH « LOISIRS AU VENT » DE TULETTE et le « RUBIS CUBE » DE ST PAUL TROIS CHATEAUX – APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE BOUCHET, LA BAUME DE TRANSIT, CLANSAYES, ROCHEGUDE, SAINT RESTITUT, SUZE LA ROUSSE ET SOLERIEUX.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une volonté partagée de coopération et afin d'apporter une réponse adaptée aux familles des territoires concernés et maintenir la qualité du service public, les Communes de Tulette et Saint-Paul-Trois-Châteaux ont décidé de mutualiser leurs Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Suze la Rousse et Solérieux à compter du 1^{er} avril 2019.

Afin d'intégrer la commune de Clansayes dans cette entente et d'apporter des précisions et modifications par rapport à la convention d'entente précédente, une nouvelle convention d'entente avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2019 a été élaborée. La convention précise les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que le financement de cette entente intercommunale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 2 avril 2019 approuvant la convention d'entente intercommunale entre les communes des ALSH « Loisirs au vent » de Tulette et le « Rubis Cube » de St Paul Trois Châteaux et les communes de BOUCHET, LA BAUME DE TRANSIT, ROCHEGUDE, SAINT RESTITUT, SUZE LA ROUSSE ET SOLERIEUX et,

- d'approuver la nouvelle convention relative à l'entente intercommunale afin de mutualiser les ALSH des communes de Tulette et Saint-Paul-Trois-Châteaux avec les communes de Bouchet, Clansayes, La Baume de Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Suze la Rousse et Solérieux .

L'assemblée délibérante a procédé à la désignation, au scrutin secret, des trois titulaires qui composeront la commission spéciale représentant la commune de Clansayes dans le cadre de la conférence intercommunale. Les titulaires sont :

-Monsieur Maryannick GARIN

-Madame Sylvie ALDEGUER

-Madame Dylette THILL.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE REFECTION DE VOIRIES ET RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de PIERRELATTE lance un marché public sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour la réfection de voiries et réseaux d'eaux pluviales. Les communes de CLANSAYES, LA GARDE ADHEMAR, DONZERE, LES GRANGES GONTARDES ont adhéré au marché public de réfection de voiries et réseau d'eaux pluviales pour lequel la Commune de PIERRELATTE est coordinatrice.

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la Commune de LA BAUME-DE-TRANSIT a manifesté sa volonté d'adhérer au groupement après l'adoption de la convention initiale par les communes membres, il convient de régulariser juridiquement cette adhésion et de l'acter par voie d'avenant. Les clauses de la convention initiale restent inchangées,

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes actant de l'adhésion de la BAUME-DE TRANSIT au groupement de commandes.

ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX RHONE AYGUES OUEZE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CLANSAYES exerce la compétence à l'échelle communale tout en dépendant à 100 % du Syndicat des Eaux La Baume de Transit Solérieux (SIEBS) pour son alimentation en eau (convention d'achat d'eau en gros).

Monsieur le Maire expose que l'étude menée par le Syndicat RAO a conclu à la nécessité de renforcer l'alimentation en eaux des communes de BOUCHET et de TULETTE car ces communes ont des réseaux et infrastructures qui saturent en période de fortes sollicitations ; que ce renforcement permettrait également l'interconnexion des réseaux avec le SIEBS permettant une baisse des prélèvements dans l'AYGUES pour la distribution de la commune de TULETTE et dans le LEZ pour l'alimentation du SIEBS / CLANSAYES. Ce projet répondrait ainsi aux objectifs fixés par les PGRE pour ces deux ressources en Zone de Répartition des Eaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander l'adhésion au syndicat RAO pour la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de modifier l'article 3 des statuts en ce qu'il fixe le siège de la CC DSP. Ce dernier doit désormais être fixé au 3 Rue Jean Charcot 26700 PIERRELATTE.

Les compétences facultatives Assainissement et Schéma Directeur de l'Eau Potable comme présenté dans les statuts sont à préciser. Il faut également procéder à une actualisation de l'article 18 des statuts relatif à la représentation des communes,

Vu la délibération de la communauté de communes Drôme Sud Provence en date du 22 mai 2019, Monsieur le Maire propose, par conséquent, au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 21 juin 2019